



POLITIQUES – CPA Élan

Politique de remboursement

En vigueur à partir du 14 juillet 2020

Patinage Plus:

- Si les cours ne sont pas débutés: un remboursement complet peut être demandé.
- Si les cours sont débutés, le montant du remboursement sera le montant déboursé lors de l'inscription moins 40\$, qui correspond aux frais d'inscription à Patinage Canada. Ce frais est inclus dans l'inscription et est non remboursable.
- Un patineur aura 3 semaines d'essais pour demander un remboursement. Après le 4^e cours, un remboursement au prorata pourra être demandé. Un coût de 5\$ par cours sera déduit du remboursement en plus du 40\$ de Patinage Canada.
- Le montant du remboursement sera déterminé par la date de réception du courriel.
- Si les cours sont annulés suivant les recommandations de la Santé publique, le montant du remboursement sera au prorata des cours restants au calendrier, moins 10\$ de frais d'administration ainsi que les frais d'inscription à Patinage Canada de 40\$.

Privé:

- Si les cours ne sont pas débutés: un remboursement complet peut être demandé.
- Si les cours sont débutés, le montant du remboursement sera le montant déboursé lors de l'inscription moins 40\$, qui correspond aux frais d'inscription à Patinage Canada. Ce frais est inclus dans l'inscription et est non remboursable.
- Après que les 3 semaines du début de saison seront complétées, un remboursement au prorata pourra être demandé. Un coût de 10% par semaine sera déduit du remboursement en plus du 40\$ de Patinage Canada.
- Le montant du remboursement sera déterminé par la date de réception du courriel.
- Si les cours sont annulés suivant les recommandations de la Santé publique, le montant du remboursement sera au prorata des semaines restantes au calendrier, moins 10\$ de frais d'administration ainsi que les frais d'inscription à Patinage Canada de 40\$.

Toute demande de remboursement doit être faite par courriel à l'adresse suivante:

cpa-elan@hotmail.com